

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026

Date de la séance : 23 février 2026

Date d'affichage : 24 février 2026

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février à vingt heures quinze, le Conseil municipal de la commune des Fontenelles, légalement convoqué le dix février deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la présidence de M. Eric CLEMENCE, Maire.

Etaient présents : Mr Eric CLEMENCE, Mr Roland GAUME, Mme Malika HAKKAR BOUKARINE, Mr Michael HOUSER, Mr Thierry HOUSER, Mr Thierry MAMET, Mme Sylvie PAGNOT, Mme Marie-Pierre PARRENIN, Mme Béatrice PRETRE, Mme Rachel RELANGE, Mr Raphaël RELANGE, Mr Jérôme RONDOT

Absents excusés : Mr Nicolas GIRARDOT, Mme Marion JANIN-MANIFICAT, Mme Marie-Noëlle PERROT

Absents non excusés : NEANT

Secrétaire de la séance : Mme Rachel RELANGE

Approbation du compte-rendu de la séance du 2 février 2026

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal du conseil municipal en date du 2 février 2026.

Modification ordre du jour

A la demande de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la modification de l'ordre du jour soit l'ajout d'un point :

- Modification des statuts de la CCPR

1° BUDGET GENERAL 2026 ET AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter au budget communal Général 2026, les résultats de l'exercice 2025 de la façon suivante :

- Report du déficit d'investissement au chapitre 001 compte D001 « Solde d'exécution d'inv. reporté » de la section investissement pour un montant de 132 167.36 €
- L'excédent de la section fonctionnement est affecté pour la somme de 132 167.36 € dans la section investissement au chapitre 10 compte R1068 « Excédent de fonctionnement ».

Après présentation du budget communal Général 2026 et une remise des documents par M. le Maire, après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le budget communal Général 2026 selon les chiffres suivants :

Fonctionnement	Dépenses	448 253.00 €	Investissement	Dépenses	229 125.36 €
	Recettes	724 713.72 €		Recettes	334 716.54 €

2° BUDGET BOIS 2026 ET AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter au budget communal Bois 2026, les résultats de l'exercice 2025 de la façon suivante :

- Report du déficit d'investissement au chapitre 001 compte D001 « Solde d'exécution d'inv. reporté » de la section investissement pour un montant de 3 348.41 €
- L'excédent de la section fonctionnement est affecté pour la somme de 3 348.41 € dans la section investissement au chapitre 10 compte R1068 « Excédent de fonctionnement », le solde est affecté en recette de fonctionnement et porté au chapitre 002 compte R002 « excédent antérieur reporté fonctionnement » soit 85 545.41 €

Après présentation du budget communal Bois 2026 et une remise des documents par M. le Maire, après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le budget communal Bois 2026 selon les chiffres suivants :

Fonctionnement	Dépenses	58 074.80 €	Investissement	Dépenses	9 286.41 €
	Recettes	176 545.41 €		Recettes	9 286.41 €

3° APPARTEMENT COMMUNAL F4

M. le Maire avait reçu deux demandes pour la location de l'appartement. Aucune des deux n'a été retenue. Une annonce va être publiée de nouveau.

Les travaux d'entretien et de rénovation (peinture...) ont été réalisés et la porte desservant les communs a été changée.

4° MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPR

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Plateau du Russey a approuvé un projet de modification de deux articles de ses statuts. Cette évolution vise à mettre les statuts en conformité avec le cadre juridique en vigueur, à sécuriser l'organisation future et à préserver la liberté d'organisation de la prochaine mandature. Conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales ce projet doit être approuvé par les conseils municipaux des communes membres.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette modification, et autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

DIVERS

Anniversaire

Madame Marcelle PERROT fêtera ses 90 ans le 4 mars. Quelques membres du conseil municipal iront lui souhaiter son anniversaire.

Remerciements

Les conseillers municipaux remercient M. le Maire pour le repas offert vendredi 20 février dans le cadre de la fin du mandat.

Commission scolaire

Le conseil d'école de Bonnétague aura lieu le 3 mars : Marie-Pierre Parrenin s'y rendra

RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES

1. Budget 2026, budget général
2. Budget 2026, budget bois
3. Modification des statuts de la CCPR

La séance est levée à 21h48

Fait en séance les jours, mois et an susdits